

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES**1^{ère} DIVISION**

Edition du 13 10 2020

1 ^{ère} et 6 ^{ème} journées			
MATCH « ALLER » <i>Avant le 31 octobre 2020</i>	ROTO SPORTS 1 GOYER HOPITAL 1	Exempt CHEMINOT GAZELEC 1	MATCH « RETOUR » <i>Avant le 06 février 2021</i>
2 ^{ème} et 7 ^{ème} journées			
MATCH « ALLER » <i>Avant le 14 novembre 2020</i>	CHEMINOT GAZELEC 1 Exempt	ROTO SPORTS 1 GOYER HOPITAL 1	MATCH « RETOUR » <i>Avant le 13 mars 2021</i>
3 ^{ème} et 8 ^{ème} journées			
MATCH « ALLER » <i>Avant le 28 novembre 2020</i>	ROTO SPORTS 1 HOPITAL 1 CHEMINOT	GAZELEC 1 GOYER Exempt	MATCH « RETOUR » <i>Avant le 27 mars 2021</i>
4 ^{ème} et 9 ^{ème} journées			
MATCH « ALLER » <i>Avant le 19 décembre 2020</i>	HOPITAL 1 GOYER GAZELEC 1	ROTO SPORTS 1 Exempt CHEMINOT	MATCH « RETOUR » <i>Avant le 10 avril 2021</i>
5 ^{ème} et 10 ^{ème} journées			
MATCH « ALLER » <i>Avant le 23 janvier 2021</i>	ROTO SPORTS 1 CHEMINOT Exempt	GOYER HOPITAL 1 GAZELEC 1	MATCH « RETOUR » <i>Avant le 25 avril 2021</i>

Le responsable de l'équipe recevante se mettra en rapport avec l'équipe adverse pour déterminer le jour et l'heure du match : les rencontres se déroulant en milieu de semaine. La date indiquée au calendrier est la date limite de report des matchs. **Après la rencontre, l'équipe recevante devra donner le résultat par le moyen qui lui convient le mieux (SMS , mail et/ou scan de la feuille de match) Puis devra faire parvenir la feuille de match au responsable du championnat à l'adresse ci dessous ou bien la déposer dans la boîte aux lettres située dans la salle des provinces.**

(ou les adresser chez Richard AZOULA ; 2 allée des bruyères ; 41250 MONT PRES CHAMBORD)